

L'AFEF lance pour l'année 2024 un appel à projets pour le soutien de projets de recherche en Hépatologie, **dont 2 PROJETS D'AIDE A LA MOBILITE au maximum.**

Cet appel couvre l'ensemble des domaines de la discipline à l'exclusion de la thématique «Hépatites virales», et s'adresse à tous les médecins ou chercheurs, travaillant dans des établissements hospitaliers, des établissements publics de recherche ou de l'enseignement supérieur.

### Attention :

- le dépôt du dossier est **gratuit uniquement** pour les **membres AFEF** à la date de l'ouverture de l'appel à projets (19 décembre 2023) et à jour de cotisation 2024 avant la date limite de dépôt de dossier (29 janvier 2024).
- Pour les **non membres AFEF** qui souhaitent présenter une candidature, les **frais de dossier** s'élèvent à 500€ TTC et sont **à régler avant le 29 janvier 2024 par virement bancaire**. Après cette date aucune lettre d'intention ne pourra être étudiée.

Coordonnées bancaires pour le virement :

IBAN : FR76 1027 8089 3300 0514 2404 005

BIC : CMCIFR2A

Titulaire du compte : ASS FRANCAISE POUR ETUDE DU FOIE

Lors du virement, n'oubliez pas d'indiquer le nom du soumettant

*Une attention particulière sera portée aux **projets soumis par de jeunes investigateurs en Hépatologie et privilégiant l'amorçage de projets cliniques ou de recherche Fondamentale et Translationnelle innovants, ainsi que les aides à la mobilité.***

L'enveloppe globale est de **350 000 €**, pour l'année 2024. Les demandes de subvention ne doivent pas excéder 40 000 € (Les projets de mobilité étant d'un montant de 50 000 €), et peuvent porter sur le financement d'un CDD, d'une aide à la mobilité, des crédits de fonctionnement, d'équipement.

Les candidats ne peuvent prétendre à un financement deux années consécutives. Les candidats doivent obligatoirement présenter un organigramme de l'équipe (au sens HCERES pour les chercheurs) ou du service (pour les cliniciens) et préciser si leur équipe/service a bénéficié du soutien de l'AFEF au cours des 3 dernières années. Dans l'éventualité d'une soumission de deux projets émanant d'une même équipe/service, seul un projet pourra être retenu.

Les équipes/services auxquels sont rattachés les membres du Conseil Scientifique (CS) ou du Conseil d'Administration (CA) ne pourront bénéficier que d'une subvention au cours de leur mandature.

### L'évaluation des projets sera réalisée en 3 phases :

1. Présélection des projets sur lettre d'intention par les membres du CS de l'AFEF (aucun retour ne sera fait en cas de non éligibilité),
2. Évaluation de chaque dossier complet par deux membres du CS et deux experts extérieurs du CS et du CA de l'AFEF,
3. Sélection finale par les membres du CA après présentation du classement par le CS

Les crédits sont attribués en une tranche à l'organisme gestionnaire choisi par les demandeurs. Leur utilisation relève de la seule responsabilité des demandeurs, notamment pour ce qui concerne la mise en place d'un contrat de travail, le cas échéant. **Le plafond des frais de gestion ne pourra en aucun cas dépasser 5% du montant de la somme allouée au projet.**

Les lauréats s'engagent :

- A fournir un dossier d'évaluation après 2 ans, incluant un rapport d'activité scientifique (modèle fourni par l'AFEF) et un état financier de l'utilisation de l'aide.
- Si sollicité(e)s par l'AFEF, à évaluer des dossiers complets des AAP AFEF N+1 et N+2 selon son propre domaine de compétence.
- La soumission des résultats au congrès annuel de l'AFEF et la mention du soutien de l'AFEF dans les publications des travaux sont également exigées,

**Les équipes lauréates lors d'un précédent appel à projet de l'AFEF qui n'auront pas répondu à ces exigences ne seront pas éligible à présenter de nouvelle candidature et ceci pour une durée de 5 ans.**

Dans le cas où aucune aide à la mobilité ne serait demandée, ou si aucun projet comportant une demande d'aide à la mobilité n'était retenu par le comité scientifique, l'enveloppe globale ne s'en trouverait pas grevée et la subvention envisagée pour la mobilité serait affectée à un autre projet.

### Calendrier

Date limite dépôt des lettres d'intention <b><u>en français ou en anglais</u></b> :	<b>29 janvier 2024</b>
Réponse pré-sélection des dossiers :	<b>8 mars 2024</b>
Date limite dépôt des dossiers complets <b><u>en anglais exclusivement</u></b> :	<b>10 avril 2024</b>
Remise des bourses :	<b>AFEF 2024 - Antibes du 2 au 4 Octobre 2024</b>

